

# Bulletin de l'employeur

## Programme d'apprentissage professionnel continu

### Projet pilote de leadership : Directrices et directeurs de service de garde d'enfants agréés

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance a le plaisir d'annoncer que le processus d'appel de demandes de participation à une expérience d'apprentissage professionnel tout à fait unique est en cours! Le deuxième projet pilote de leadership est un programme intensif de huit mois, de septembre 2015 à mai 2016, dont le but est de renforcer les capacités de leadership dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Il vise à créer un réseau de leaders en services de garde d'enfants agréés, qui s'engagent à intégrer le Code de déontologie et normes d'exercice dans leur travail auprès des enfants, des familles, des collègues et des communautés.

Fort du succès du premier projet pilote de leadership, l'Ordre cherche présentement 40 éducatrices ou éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) qui remplissent des fonctions de directrice ou de directeur dans un service de garde d'enfants agréé. L'Ordre a invité 26 gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) de toute la province afin de donner leur appui à ce projet. Les candidats représenteront divers milieux de travail et expériences professionnelles des zones géographiques des 26 GSMR/CADSS choisis. Les gestionnaires des systèmes de services commenceront par faire circuler de l'information sur les demandes de participation aux EPEI remplissant des fonctions de directrice ou de directeur chez des exploitants de services de garde d'enfants agréés dans leurs communautés. Ils aideront ensuite les EPEI choisis à créer des liens dans le milieu de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants par l'entremise de réseaux existants, de comités d'apprentissage professionnel ou de programmes d'assurance de la qualité.

L'Ordre est à la recherche de candidates et de candidats qui ont une passion pour l'éducation de la petite enfance et qui désirent développer davantage leurs capacités de leadership, établir des réseaux et des communautés de pratique, partager ce qu'ils ont appris et encourager une participation accrue de la communauté par le biais de la réflexion et du dialogue sur les normes déontologiques et professionnelles, et souhaitent aussi participer à l'apprentissage professionnel.

#### Projet pilote de leadership

Le deuxième projet pilote de leadership est une nouvelle étape qui appuie la participation au programme d'apprentissage professionnel continu (APC) et établit ou renforce les communautés de pratique.

Le programme d'APC favorise la croissance professionnelle et contribue à maintenir la confiance du public dans la profession en faisant de l'apprentissage continu une composante quotidienne de l'exercice de la profession d'EPEI. Les idées recueillies dans le cadre du projet pilote de leadership éclaireront la prise des décisions de l'Ordre en ce qui a trait à la mise en œuvre du programme d'APC.

Le projet pilote de leadership fera avancer la carrière des participants. Il leur permettra de développer leurs capacités de leaders et de comprendre plus à fond l'autoréglementation de la profession.

Le projet offrira aux participants des possibilités d'apprentissage qui intègrent le Code de déontologie et normes d'exercice dans des activités d'apprentissage conçues pour renforcer le leadership en éducation de la petite enfance, et notamment les aspects suivants :

- Le leadership pédagogique
- La communication et la collaboration
- La gestion des installations
- La responsabilité fiscale et la gouvernance
- Les ressources humaines, les normes d'emploi et les relations de travail

Notre profession évolue, et le renforcement des capacités de leadership est important pour favoriser la protection du public et la confiance à l'égard de tous les membres de l'Ordre et de la profession.

### Candidats

L'Ordre reconnaît que les EPEI occupant un poste de supervision dans des services de garde d'enfants agréés ont la capacité de perfectionner leurs compétences en leadership et de créer un réseau de leaders.

### Mises en candidature

Les candidats au programme doivent être mis en candidature par une personne du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Le proposant doit très bien connaître l'expérience professionnelle du candidat dans le secteur et doit bien vouloir attester de la contribution professionnelle du candidat, de son engagement envers la profession et de ses capacités potentielles de leader.

### Soutien de l'employeur

Les EPEI désireux de participer au programme sont tenus de fournir une preuve que leur employeur appuie leur participation au deuxième projet pilote de leadership.

### Ce que les employeurs doivent savoir

Les candidats participeront à au moins 80 heures d'activités d'apprentissage professionnel. Certains auront également besoin de plus de temps pour répondre aux attentes du programme. Les 80 heures d'activités formelles se répartissent comme suit :

Séance d'ouverture et symposium	14 heures
Modules d'apprentissage	19 heures
Expériences d'apprentissage autonome	21 heures
Stage autonome	12 heures
Séance de clôture	14 heures

Les modules d'apprentissage, certaines activités reliées à la communauté et l'apprentissage autonome auront lieu, autant que possible, en dehors des heures normales de travail. D'autres activités se dérouleront pendant les heures normales de travail.

### Avantages pour les employeurs

Les employeurs qui appuient la participation d'un de leurs employés pourront :

- recevoir une lettre de reconnaissance qu'ils pourront afficher dans leur organisme pour montrer aux parents et à la communauté qu'un de leurs employés a été choisi pour participer à ce projet tout à fait unique;
- bénéficier des ressources et de la formation que l'employé recevra, car elles permettront d'améliorer la qualité des services et les capacités de leadership au sein de l'organisme et de la communauté;
- contribuer au développement global d'un leadership solide dans la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

### Où les employeurs peuvent-ils obtenir plus de renseignements?

Les employeurs peuvent communiquer avec l'Ordre par courriel à [leadership@ordre-epe.ca](mailto:leadership@ordre-epe.ca) ou au 1 888 961 8558 poste 803.

La date limite de présentation des formulaires est le **1<sup>er</sup> juin 2015 à 17 h HNE**.